



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 février 2018, le Conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac a adopté les règlements suivants :
  - Règlement n° 300.16 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 300 afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-413* » ;
2. Que le règlement n° 300.16 est entré en vigueur selon la loi, le 8 mars 2018, suite à la délivrance du certificat de conformité no CL 2018-01 émis par la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément à l'article 137.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, 342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ À COTEAU-DU-LAC**, en ce 14 mars 2018.

*(s) Chantal Paquette*  
Chantal Paquette  
Assistante-greffière



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Paquette, assistante-greffière, certifie, sous mon serment d'office, que le présent avis a été :

1. publié par son insertion dans le journal «Saint-François », édition du 14 mars 2018;
2. affiché au bureau de la municipalité le 14 mars 2018.

*(s) Chantal Paquette*  
Chantal Paquette  
Assistante-greffière